

Tillabéri, Niger

Janvier à juin 2024

La période sous revue a été marquée par une recrudescence des arrivées de Burkinabés à Tillabéri.

7 700 nouveaux demandeurs d'asile burkinabés ont été recensés.

Depuis le coup d'État du 26 juillet 2023, Tillabéri fait face à une **hausse du coût de la vie** et à une **dégradation de la sécurité** dans les bandes frontalières.

L'accès humanitaires aux zones d'opérations à Tillabéri est sévèrement restreint et ne peut se faire que sous **escorte militaire** depuis le mois d'août 2023.

CHIFFRES CLÉS

7 700 demandeurs d'asile burkinabé

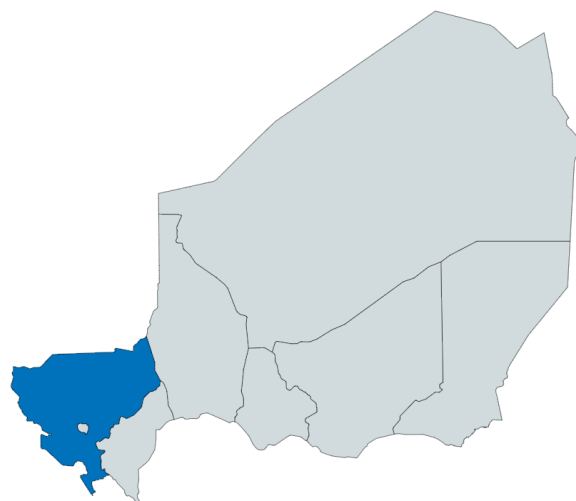
arrivés à Tillabéri entre janvier et juin 2024

2 396 réfugiés maliens

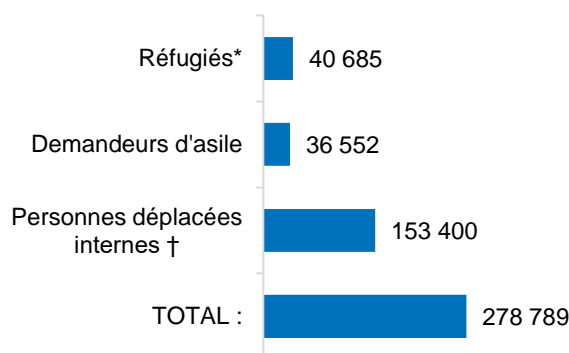
arrivés à Tillabéri entre janvier et juin 2024

84% des réfugiés

ont été enregistrés de façon biométrique.



NOMBRE DE PERSONNES SOUS MANDAT DU HCR



* L'ensemble de ces réfugiés sont Maliens et ont été reconnus sur une base prima facie en vertu de la loi nigérienne. Les autres nationalités sont soumises à la procédure gouvernementale ordinaire de détermination du statut de réfugié.

† Datant du mois de juillet 2023, ces chiffres sont les derniers à avoir été validés par le gouvernement nigérien. Cependant, depuis lors, le HCR a constaté le déplacement interne de 70 000 Nigériens supplémentaires.

PERSONNEL DU HCR À TILLABÉRI

24 membres du personnel

20 personnes membres du personnel national

3 personnes membres du personnel international

1 personnes membres du personnel affilié



Le réfugié malien Siddi Oumarou et sa famille vivent désormais dans une maison plus sûre, grâce au projet de logements durables à Abala, Tillabéri. © HCR / Helen Ngoh Ada

Contexte opérationnel

La région de Tillabéri, bordant le Burkina Faso et le Mali, est profondément affectée par l'insécurité qui règne dans ces pays voisins et les zones frontalières, engendrant des déplacements forcés continus vers et au sein du Niger.

Depuis le début de la crise sécuritaire au nord du Mali en 2012, la région de Tillabéri a accueilli, par vagues successives, un nombre substantiel de réfugiés maliens ayant fui les atrocités perpétrées par des groupes armés et les violences intercommunautaires. À partir de 2019, elle a également offert refuge à des demandeurs d'asile burkinabés confrontés à la même réalité de violence et d'instabilité.

La région abrite également un nombre important de déplacés internes, conséquence de l'intensification des activités des groupes armés dans la bande frontalière depuis 2017.

Situation sécuritaire

Jusqu'en 2019, la région avait été relativement épargnée par la violence qui ravageait de vastes régions du Burkina Faso et du Mali. L'attaque de la base militaire d'Inates en 2019 par l'État islamique dans le Grand Sahara, coûtant la vie à plus de 70 soldats nigériens, a marqué un tournant. Depuis, la situation sécuritaire demeure préoccupante et instable.

En effet, à l'instar d'autres régions du pays, on observe depuis lors une augmentation des exactions perpétrées par des groupes armés non étatiques à Tillabéri, particulièrement dans les bandes frontalières. Les groupes tels que le Groupe de soutien à l'Islam et aux musulmans (JNIM) et l'État islamique au Sahel exploitent la porosité des frontières pour mener des attaques meurtrières contre les civils et les forces militaires nigériennes. Ces violences, exacerbées par des tensions intercommunautaires et le banditisme, déstabilisent les systèmes économique, politique et social de la région et entravent l'accès humanitaire aux populations affectées.

Au premier semestre 2024, le paysage sécuritaire est resté complexe et instable. Il a été marqué par des exactions des groupes armés non étatiques, incluant des attaques contre les forces de défense et de sécurité ainsi que les civils, des assassinats, des enlèvements de personnes et de véhicules, des vols de bétail, des incendies volontaires, et des cas d'extorsion de biens.

Malgré le retard dans le déploiement du dispositif de monitoring de protection en début d'année, plus de 359 incidents de protection ont été documentés dans la région au cours de la période sous revue.¹

La recrudescence des attaques par des groupes armés dans les zones frontalières a conduit à des restrictions sur les déplacements des travailleurs humanitaires, avec la mise en place de dispositifs d'escortes obligatoires dans les zones d'opérations militaires de la région depuis le mois d'août 2023.

Mouvements de population

Entre janvier et juin 2024, Tillabéri a vu l'arrivée de 2 396 réfugiés maliens et 7 700 demandeurs d'asile burkinabés, portant le nombre de nouvelles arrivées à 10 096 personnes. Au 30 juin 2024, la région abrite ainsi un total de 40 685 réfugiés² et 36 552 demandeurs d'asile, représentant une variation respective de -2.9%³ et de +27% par rapport à l'année précédente.

¹ 435 incidents avaient été enregistré durant la même période en 2023. Bien que cette diminution soit notable, l'environnement de protection dans la région de Tillabéri reste précaire, les populations civiles étant les premières victimes des exactions multiformes perpétrées par des groupes armés non étatiques.

² Dont 37 639 réfugiés enregistrés de façon biométrique.

³ Cette diminution s'explique par un exercice de vérification visant à rétablir des chiffres de population précis à Abala. Elle prend en compte des cas de rejets, de départs spontanés, de fraude et de décès.

Entre janvier et juin 2024, les exactions des groupes armés non étatiques ont également contraint 30 042 personnes à se déplacer à l'intérieur de Tillabéri à la recherche de protection. La région abrite le deuxième plus grand nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays, après la région de Diffa. Au 30 juin, leur nombre s'élevait à au moins 153 400 personnes.⁴

Situation à Téra

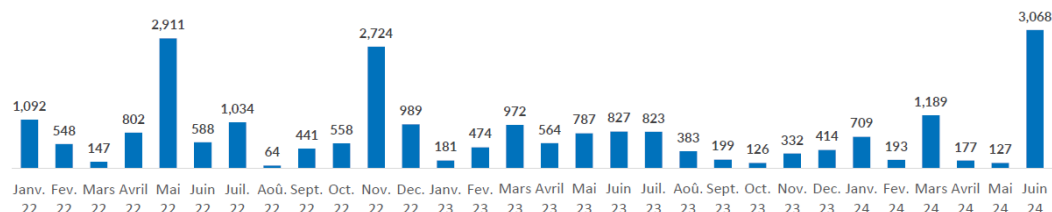
L'augmentation significative du nombre de demandeurs d'asile à Tillabéri est en partie due aux événements survenus en juin 2024. Entre le 14 et le 20 juin 2024, 3 068 personnes (471 ménages) de nationalité burkinabé ont fui vers la région de Tillabéri à cause d'attaques perpétrées par des groupes armés non étatiques dans leurs villages d'origine, notamment dans les communes de Mansila, Kantcari et Sempelga au Burkina Faso. Parmi ces demandeurs d'asile, la majorité (74%) sont des enfants, dont 41% des filles et 33% des garçons ; 17% sont des femmes et 9% sont des hommes.

Ces ménages se sont installés dans la commune de Téra, soit au sein de familles d'accueil, soit sur des parcelles appartenant à d'autres personnes. Une évaluation rapide de protection a révélé des besoins urgents, notamment en matière de protection, d'assistance alimentaire, de kits nutritionnels et de soutien pour des groupes vulnérables spécifiques (par exemple, les enfants séparés et non accompagnés). Des efforts sont en cours pour renforcer les latrines communautaires, améliorer l'accès à l'eau, fournir des abris d'urgence et renforcer les interventions en matière de santé, de protection et de sécurité alimentaire.

Ces nouvelles arrivées exercent une pression considérable sur les ressources locales et la résilience des communautés hôtes. Conformément à la législation nigérienne sur l'asile, les demandeurs d'asile burkinabés ne bénéficient pas d'une reconnaissance *prima facie*, mais doivent passer par la procédure ordinaire de détermination du statut de réfugié gouvernementale. Ces procédures peuvent être longues, laissant ces personnes dans l'incertitude en attendant une décision. Cette incertitude peut entraver leur protection juridique et leur accès aux documents civils, ainsi qu'à certains services gouvernementaux nécessaires pour garantir leurs droits à l'éducation, aux soins de santé, à la liberté de mouvement et à l'accès aux moyens de subsistance. En raison du contexte sécuritaire préoccupant à Tillabéri, caractérisé par des attaques de groupes armés non étatiques, certains demandeurs d'asile pourraient être suspectés d'affiliation à ces groupes et risqueraient d'être renvoyés de force si leur statut de réfugié n'est pas reconnu par le gouvernement.

⁴ Datant du mois de juillet 2023, ces chiffres sont les derniers à avoir été validés par le gouvernement nigérien. Cependant, depuis lors, le HCR a constaté le déplacement interne d'au moins 70 000 Nigériens supplémentaires à Tillabéri.

Arrivées mensuelles des demandeurs d'asile burkinabés depuis Janvier 2022



Environnement et climat

Tillabéri demeure vulnérable aux aléas climatiques, tels que les inondations, la désertification et les tempêtes de sable, affectant gravement l'accès des communautés aux ressources vitales comme le bétail, l'eau, les terres arables et autres ressources naturelles. Les conflits pour l'accès aux ressources naturelles, comme les pâturages et les points d'eau, pourraient s'intensifier en raison du déplacement forcé de populations causé par les exactions des groupes armés non étatiques.

Cette situation pourrait exacerber les conflits entre les groupes pastoraux, ainsi qu'entre les populations déplacées et les communautés d'accueil. Par ailleurs, la pression démographique croissante et les impacts du changement climatique aggravent la vulnérabilité de la région aux conflits.

Zones d'intervention

Le HCR et ses partenaires interviennent dans la région de Tillabéri pour répondre aux besoins des populations déplacées de force, en apportant assistance et protection aux réfugiés, aux déplacés internes et aux demandeurs d'asile.

Dans cette dynamique, le HCR et le gouvernement du Niger collaborent pour promouvoir l'inclusion socio-économique des réfugiés maliens à travers une approche « hors camp », qui vise à permettre aux réfugiés de vivre ensemble avec les populations locales plutôt que d'être installés dans des camps de réfugiés traditionnels.

Selon ce modèle, les réfugiés sont intégrés dans les communautés locales, leur permettant ainsi d'avoir un accès direct aux services de base et de participer au développement socio-économique de la région. Contrairement aux camps traditionnels, où les réfugiés sont souvent isolés et dépendants de l'aide humanitaire, l'approche « hors camp » offre un environnement plus favorable à leur autonomie et à leur intégration. Elle permet aussi la prise en compte des besoins des populations déplacées dans les programmes et projets existants dans la région.

Sites urbanisés

À Tillabéri, l'approche « hors camp » s'est concrétisée à travers un programme d'urbanisation des sites de réfugiés. Ce programme a permis de transformer les anciens camps de réfugiés en espaces urbanisés, notamment par la construction de lotissements sociaux. Les principaux bénéficiaires de ce projet sont plus de 24 000 réfugiés maliens repartis parmi 90 % des habitations, tandis que le 10 % restants sont destinés à la population hôte.

La région compte aujourd'hui deux sites urbanisés opérationnels, aménagés à Abala et à Ouallam,⁵ abritant respectivement 16 301 et 6 477. Grâce à ce programme, soutenu par des acteurs du développement, les réfugiés et leurs hôtes bénéficient d'une gamme étendue de services. Ils ont ainsi accès à la terre pour l'agriculture et le logement, ainsi qu'à diverses opportunités de subsistance. Des améliorations significatives ont également été apportées aux infrastructures locales, notamment dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'approvisionnement en eau.

Pour renforcer la coexistence pacifique entre les différentes communautés, le HCR a facilité la création de « zones communes » telles que des banques de céréales et des magasins d'aliments pour le bétail, bénéficiant à tous les résidents, qu'ils soient réfugiés ou membres des communautés d'accueil. De plus, divers comités communautaires mixtes ont été mis en place pour promouvoir la collaboration et la compréhension mutuelle.

En dépit des tensions sur les ressources naturelles, les réfugiés, les déplacés internes et les demandeurs d'asile parviennent à vivre en harmonie avec les communautés locales, grâce aux actions coordonnées des autorités et des partenaires.

Sites spontanés

À Tillabéri, la quasi-totalité des déplacés internes et des demandeurs d'asile sont répartis dans une vingtaine de sites dits « spontanés », c'est-à-dire des espaces où les personnes déplacées s'installent de manière informelle, sans autorisation officielle des autorités nigériennes. Ces sites ont bien souvent émergé de manière improvisée, en réponse à l'urgence des déplacements forcés, et manquent généralement d'infrastructures permanentes. En effet, les infrastructures y sont souvent temporaires du fait que les terrains sont la propriété de personnes privées.

⁵ Un troisième site urbanisé, celle d'Ayorou, est actuellement abandonné. Depuis 2019, en raison de l'insécurité, les réfugiés maliens ont quitté le site pour s'installer sur un site spontané dans la ville d'Ayorou.

Cette situation peut engendrer des tensions entre les populations déplacées et les communautés d'accueil, avec des risques d'éviction forcée des personnes déplacées, et constitue également un obstacle majeur à la mise en place de solutions durables et efficaces.

Les sites spontanés comptant le plus grand nombre de personnes déplacées internes se trouvent à Torodi (47 175 personnes), Ayorou (24 962 personnes), Tillabéri (24 809 personnes) et Gothée (21 868 personnes⁶), tandis que la majorité des demandeurs d'asile burkinabés se trouvent à Téra.

Le HCR et ses partenaires s'efforcent de répondre aux besoins essentiels des personnes dans les sites spontanés en fournissant des services cruciaux tels que la santé, les abris et biens non alimentaires, l'éducation, l'énergie, ainsi que l'eau, l'assainissement et l'hygiène. Étant donné la situation complexe dans ces sites, qui inclut des déplacés internes, des demandeurs d'asile, et des réfugiés, le HCR assure ces activités en collaboration étroite avec OCHA et les autorités nigériennes, y compris la Direction de la Santé publique, de la Population et des Affaires sociales.

Activités principales

Protection

- **Apatridie** : Le HCR intervient activement pour prévenir l'apatridie et sensibiliser la population locale. Ces efforts visent à prévenir l'apatridie en aidant les populations à obtenir les documents nécessaires pour établir leur identité et accéder à leurs droits civils. Des séances régulières de sensibilisation sont organisées par le HCR et son partenaire, CIAUD, sur l'importance de la documentation civile. Des audiences foraines sont également tenues dans la région afin de faciliter l'obtention de certificats de nationalité pour les enfants scolarisés. Au 30 juin 2024, aucun cas d'apatridie n'a été signalé à Tillabéri.
- **Protection de l'enfance** : Le HCR, en collaboration avec son partenaire RET Germany, met en place des initiatives pour identifier et protéger les enfants en situation de risque, y compris ceux affectés par les déplacements forcés. Des programmes spécifiques comme l'enregistrement des naissances, des évaluations de l'intérêt supérieur de l'enfant, des sensibilisations communautaires sur le droit des enfants, et la mise en place de conseils consultatifs des enfants, sont développés pour répondre à leurs besoins particuliers. Le HCR a établi plusieurs espaces amis des enfants dans la région de

⁶ Ces données démographiques, datant du 1^{er} juillet 2024, proviennent de la Direction régionale de l'Action humanitaire à Tillabéri.

Tillabéri pour offrir à plus de 3 000 enfants un lieu sûr où ils peuvent jouer, apprendre et recevoir du soutien psycho-social

- **Prévention et gestion des violences basées sur le genre** : Des efforts significatifs sont déployés pour sensibiliser les communautés et prévenir les cas de violence basée sur le genre. Parallèlement, un soutien essentiel est fourni aux survivants, incluant des services de soutien psychosocial et des kits de dignité. Les cas identifiés sont également référés aux partenaires pour une assistance médicale, juridique et socio-économique. Sur l'ensemble des cas documentés entre janvier et mai 2024, le HCR a facilité des appuis psychosociaux pour 43 % des cas, des prises en charge médicales pour 11 %, des distributions de kits de dignité pour 11 %, des assistances en articles pour activités génératrices de revenus pour 20 %, et des référencement pour 51 %.
- **Personnes à besoins spécifiques** : Le HCR veille à ce que les personnes identifiées comme ayant des besoins spécifiques bénéficient d'un soutien psychosocial et de références vers les services de prise en charge appropriés. Entre janvier et juin 2024, 228 personnes à besoins spécifiques ont été identifiées. Parmi elles, 28 % ont été référés aux services appropriés et 40 % ont reçu une prise en charge complète.
- **Coordination** : À Tillabéri, le HCR coordonne conjointement le *Groupe de travail sur la protection et la violence basée sur le genre* avec la Direction régionale de la Promotion de la femme et la Protection de l'enfant. De janvier à mars 2024, cette collaboration a permis de déployer diverses activités de protection qui ont bénéficié à 46 666 personnes dans la région. Parmi ces bénéficiaires, on trouve 23 429 personnes déplacées internes, 14 951 membres de la population hôte, ainsi que 8 286 réfugiés et demandeurs d'asile. Les interventions ont inclus la protection (594 personnes), la protection de l'enfance (32 632 personnes), la lutte contre la violence basée sur le genre (12 070 personnes), et le soutien aux activités génératrices de revenus (1 370 personnes). En outre, le Cluster Protection, sous le lead du HCR, a organisé une formation approfondie sur les outils d'évaluation rapide de protection. Cette session a réuni les acteurs clés de Tillabéri, incluant les structures techniques de l'État et les ONG internationales et nationales, pour renforcer leurs compétences dans ce domaine.

Solutions durables

- **Réinstallation** : Le bureau du HCR de Tillabéri, en collaboration avec les bureaux de Ouallam, Abala et Tahoua, coordonne les efforts de réinstallation des réfugiés vers des pays tiers. Entre janvier et juin 2024, 47 personnes ont été réinstallées vers la France, le Canada et les États-Unis.

- **Stratégie nationale des solutions durables** : Le HCR collabore étroitement avec l'État du Niger et le système des Nations Unies pour élaborer une stratégie nationale des solutions durables pour les personnes déplacées internes. En attente d'adoption, cette stratégie offre l'espoir d'améliorer les conditions de vie des populations affectées.

Assistance

- **Soutien aux moyens de subsistance** : Le HCR et son partenaire CIAUD travaillent pour renforcer l'autonomie économique des réfugiés et des populations hôtes à travers des projets d'agriculture, d'élevage, de petits commerces et d'autres initiatives génératrices de revenus. Cela inclut la formation, le soutien matériel (kits de démarrage) et l'accès à des micro-crédits, notamment à l'endroit de 30 associations villageoises d'épargne et de crédit et de 40 groupements productifs, comprenant chacun 15 membres. Le HCR œuvre également à faciliter l'acquisition de terres arables pour les réfugiés à Ayorou, Ouallam et Abala.
- **Cash** : Des distributions de cash ont été effectuées par le HCR et son partenaire BNIF Afoua pour fournir une assistance alimentaire à Téra, Bankilaré, Gotheye et Torodi, couvrant plus de 1 500 ménages déplacés de force.
- **Santé** : Le HCR collabore avec ses partenaires APBE et COOPI pour améliorer l'accès aux soins de santé. Les centres de santé intégrés à Abala, Ayorou et Ouallam reçoivent un soutien continu en personnel médical, comprenant des médecins, des sages femmes, des infirmiers, des techniciens en santé mentale, des psychologues et des nutritionnistes. Ainsi, entre janvier et juin 2024, le HCR et APBE ont assuré l'administration de soins curatifs pour 40 002 patients, des consultations prénatales pour 2 410 femmes enceintes, des vaccinations pour 1 056 enfants, et des programmes de nutrition à l'endroit de 384 enfants malnutris. Des initiatives en santé mentale et des sessions de sensibilisation sur l'hygiène sont également mises en place. Ces efforts visent à améliorer l'accès aux soins et à assurer le bien-être des réfugiés, des déplacés internes et des communautés hôtes.
- **Éducation** : Le HCR, en collaboration avec son partenaire ADES, appuie les autorités éducatives pour favoriser la scolarisation des enfants. Ces activités comprennent des cours de remédiation, la prise en charge de frais scolaires, des formations pour les enseignants, et un appui aux comités de gestion des établissements scolaires dans la région. Entre janvier et juin 2024, plus de 1 200 enfants inscrits aux niveaux primaires et secondaires ont bénéficié de cours de remédiation.
- **Eau, hygiène et assainissement** : Le HCR, en collaboration avec son partenaire APBE, met en œuvre plusieurs initiatives pour améliorer l'accès à l'eau potable,

promouvoir l'hygiène et renforcer l'assainissement dans les sites de réfugiés et de déplacés internes à Tillabéri. Cela inclut le renforcement des infrastructures d'approvisionnement en eau au site urbanisé d'Abala, par l'extension du réseau de conduites et l'installation de bornes fontaines publiques pour faciliter l'accès à l'eau potable. À Ayorou, 75 latrines et douches communautaires ont été construites entre janvier et juin 2024 pour améliorer les conditions de vie des réfugiés et réduire les risques de violence basée sur le genre. Les comités WASH des sites d'Abala, Ayorou et Ouallam reçoivent des matériels d'assainissement pour maintenir un environnement propre et hygiénique. En outre, entre janvier et juin 2024, 115 séances de sensibilisation sur l'hygiène et l'assainissement ont permis de toucher 14 067 réfugiés.

- **Abris et articles non alimentaires** : Le HCR fournit des abris d'urgence et des articles essentiels pour répondre aux besoins immédiats des personnes déplacées. Entre janvier et juin 2024, 1 839 kits comprenant des lampes solaires, des seaux, du savon et des ustensiles de cuisine ont été distribués aux familles vulnérables à Abala, Ayorou, Téra et Tadress. En outre, 979 abris d'urgence ont été distribués dans les sites pour offrir une protection immédiate aux réfugiés, aux demandeurs d'asile et aux populations déplacées internes à Abala, Ayorou et Téra.
- **Environnement et énergie** : Des initiatives sont mises en place pour améliorer la gestion des déchets et l'accès des sites à l'énergie solaire, avec des séances régulières de sensibilisation sur la protection de l'environnement. Entre janvier et juin 2024, le HCR a assuré la collecte et l'évacuation de 84 m³ de déchets solides, la construction de plus de 220 foyers améliorés, et la sensibilisation de 9 276 personnes sur des thématiques relatives à la protection de l'environnement. En outre, 15 hectares de terres dégradées à Ouallam ont été restaurés grâce à la technique de régénération naturelle assistée, permettant ainsi leur utilisation agricole.

Partenariat et financement

Le travail du HCR à Tillabéri ne serait pas possible sans le soutien et la collaboration fructueuse avec le gouvernement nigérien, les agences des Nations Unies et les ONG partenaires. Nous tenons à exprimer notre gratitude envers le Gouvernement du Niger, les agences des Nations unies et les acteurs suivants, dont la contribution a été essentielle : ACF | Acted | ADES | ADKOUL | ADRA | AIRD | ALIMA/BEFEN | ANTD | APBE | COOPI | CNE | CIAUD | DIKO | DRC | GOAL | HELP | HI | IRC | Mercy Corps | MSF | NRC | PUI | RET Germany | World Vision

Le HCR Niger est reconnaissant du soutien essentiel apporté par les donateurs qui ont contribué à cette opération, ainsi que par ceux qui ont contribué aux programmes du HCR avec des fonds ciblés et non ciblés.

Remerciements particuliers aux donateurs qui ont contribué à l'opération du HCR au Niger en 2024 :

Allemagne | Belgique | Canada | Danemark | États-Unis d'Amérique | Fonds central d'intervention d'urgence | Fonds de consolidation de la paix des Nations Unies | France | Italie | Luxembourg | Monaco | OMS | Programme des Nations Unies sur le VIH/SIDA | République de Corée | Royaume-Uni | Suisse | Union européenne | Donateurs privés

Et merci aux donateurs qui ont accordé un financement flexible au HCR dans le monde en 2024 :

Algérie | Angola | Arabie Saoudite | Arménie | Australie | Belgique | Costa Rica | Danemark | Estonie | Finlande | Irlande | Luxembourg | Malte | Mexique | Monaco | Monténégro | Norvège | Nouvelle-Zélande | Pays-Bas | Philippines | République de Corée | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | Serbie | Singapour | Suède | Suisse | Thaïlande | Türkiye | Donateurs privés

POUR EN SAVOIR PLUS

Pour plus d'informations, veuillez consulter les sites web [Niger Global Focus](#) et [Niger Operational Portal](#). Restez informé par le biais de nos pages [@UNHCRNiger](#) sur X (précédemment Twitter) et [UNHCR Niger](#) sur Facebook.